



## Menaces d'huissiers car je ne peux pas respecter le plan surendet

Par **Valerie Francois**, le **19/03/2018** à **00:51**

Suite au décès de mon mari et licenciement j'ai fait un dossier de surendettement validé par la bdf mais que personne ne m'a expliqué ni bdf ni assistante sociale

La bdf a tenu compte de tout sur ma prime de licenciement alors que la caisse d'épargne ex employeur a payé le découvert sur mon compte (env 1/3)

Je perçois aujourd'hui 1500€ de chômage contre 1900 sans compter la retraite de mon mari (1200€)

J'essaie de m'arranger pour régler ce fameux 1er pallier mais menaces de saisie ... harcèlement au téléphone

Comment faire ?

Merci pour votre aide

Par **youris**, le **19/03/2018** à **09:39**

bonjour,

si vous respectez votre plan de surendettement, les créanciers ne peuvent plus agir.

par contre si vous ne respectez pas votre plan de surendettement, celui-ci sera caduque et vos créanciers pourront vous poursuivre pour obtenir le remboursement de vos dettes.

salutations